

L'accueil en mairie déléguée va reprendre progressivement à compter du 18 mai 2020.
Afin d'assurer la sécurité du public, l'accueil n'est possible que sur rendez-vous, le lundi de 10 h à 11h



1 - Prendre rendez-vous

04 76 31 72 29

mairie.stmaurice@saint-genix.fr

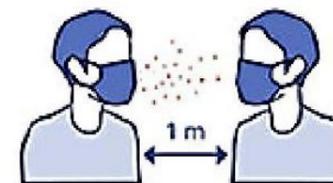


4 – Porter obligatoirement un masque



2 - Respecter l'horaire et venir seul

(ou accompagné d'une seule personne)



5 – Respecter les distances



3 - Se nettoyer les mains au gel hydro-alcoolique avant d'entrer dans le bureau



6 - Se munir d'un stylo